



LE RECENSEMENT CHACUN DE NOUS COMPTE

www.le-recensement-et-moi.fr

À partir du jeudi 20 janvier, l'Insee organise le recensement de la population en partenariat étroit avec les communes. L'objectif : mesurer la population vivant en France et mieux s'adapter à ses besoins.

POURQUOI MA RÉPONSE EST-ELLE IMPORTANTE ?

Que vous habitiez un immeuble, une maison individuelle, une résidence universitaire, une caserne militaire, une caravane... ou que vous n'ayez pas de logement, vous êtes concerné par le recensement.

C'est parce que chacun remplira et renverra ses questionnaires dans les temps, que nous aurons des résultats de qualité utiles à tous.

Participer au recensement de la population, c'est aussi une obligation, aux termes de la loi. Mais avant tout, c'est un acte civique.

JUSQU'À QUAND PUIS-JE REMETTRE MES QUESTIONNAIRES ?

Vous avez jusqu'au **samedi 19 février**.

LE RECENSEMENT ET MOI :

1 Un agent recenseur vient chez moi et dépose les questionnaires de recensement.

2 Je lis et remplis les documents qui m'ont été remis.

3 L'agent recenseur revient les récupérer. Il m'aide à les remplir si je le souhaite.

